



Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 085-200061265-20260313-2026_2_03-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 17

DELIBERATION
DL CIAS 2026-2-03

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-

Préfecture le : 17 MARS 2026

- la publication le : 17 MARS 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 5 mars, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, François COURTIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Christine CRESTOIS, Nelly HERROU, Nadine LECART, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : François BLANCHET à Jean SOYER, Raphaël CHAUSSIN à Guillaume BOSSARD, Denise RENAUD à Maryse AUGUIN, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Mylène BLANCHARD est désignée secrétaire de séance..

Approbation du Budget Primitif 2026

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles du CIAS. Il est établi en section de fonctionnement et en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. Il est divisé par chapitres, articles.

Au 1er janvier 2024, le budget principal du CIAS ainsi que le budget annexe de l'EHPAD de la Chaize Giraud sont gérés avec la nomenclature comptable M57.

Conformément à l'article L1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante peut déléguer au Président la possibilité de procéder à la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel), permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. L'Assemblée délibérante sera informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cependant, les budgets annexes de la Résidence autonomie les Primevères de Saint Maixent et le SAAD sont quant à eux gérés avec la nomenclature M22.

Le projet de Budget Primitif 2026 (*budget principal et budgets annexes*) a été élaboré en tenant compte des orientations budgétaires approuvées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 29 janvier 2026.

Le projet de budget 2026 s'établit en dépenses et en recettes, comme suit :

BUDGET	BP 2026	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal - CIAS	6 983 387,00 €	61 650,00 €
Budget Annexe - EHPAD	198 824,00 €	140 181,00 €
Budget Annexe - Résidence Autonomie "Les Primevères"	721 338,00 €	117 658,00 €
Budget Annexe - SAAD	140 764,00 €	0,00 €
TOTAL	8 044 313,00 €	319 489,00 €

Le Conseil d'Administration
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20, L.2312-1 et suivants ainsi que les articles L.5217-10-4 et L.5217-10-6,
 Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L123-4-1 et R.123-20 et suivants, et R.123-25,
 Vu la délibération 2023-6-03 du 03 octobre 2023 portant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 pour le budget principal et le budget annexe EHPAD de la Chaize Giraud,
 Vu la délibération 2024-1-01 du 15 février 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du CIAS,
 Vu le débat d'orientations budgétaires du 29 janvier 2026 et le rapport qui a été présenté,
 Vu les projets de budgets présentés,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les budgets primitifs 2026, tels que présentés ci-dessous :

- ☐ **Budget PRINCIPAL** :
 Section de Fonctionnement : 6 983 387.00 €
 Section d'Investissement : 61 650.00 €
- ☐ **Budget Annexe EHPAD** :
 Section de Fonctionnement : 198 824.00 €
 Section d'Investissement : 140 181.00 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

17 MARS 2026

S²LOW

ID : 085-200061265-20260313-2026_2_03-DE

□ Budget Annexe Résidence Autonomie Les Primevères :

Section de Fonctionnement : 721 338.00 €

Section d'Investissement : 117 658.00 €

□ Budget Annexe Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile :

Section de Fonctionnement : 140 764.00 €

Section d'Investissement : 0,00 €

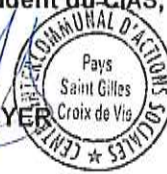
Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à opérer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement, sur le budget principal et le budget annexe EHPAD de la Chaize Giraud et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces budgets.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 13 mars 2026,
Le Vice-Président du CIAS,

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.